

Soutien à la Chaire inter-universitaire d'études caribéenne (CIEC)

Directions régionales - Amériques et Caraïbe

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit toutes les informations nécessaires au dépôt d'un dossier en ligne du programme de Soutien à la Chaire inter-universitaire d'études caribéennes.

Appel à proposition 2017

Date limite du dépôt des candidatures	27 octobre 2017 (23h59 GMT -5)
Montant maximum du financement	50 000 € par projet
Contribution des partenaires	Minimum 25% du budget total (en espèce)
Durée maximum du financement	2 ans
Pour faire une demande	https://formulaires.auf.org

1. PRÉSENTATION

Les Directions régionales Amériques et Caraïbe de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) souhaitent soutenir des projets émanant de la Chaire inter-universitaire d'études caribéennes (CIEC) qui mobilisent les universités de l'Amérique du Nord et du Sud autour des priorités de développement de la grande Caraïbe.

2. OBJECTIFS

Le programme de Soutien aux projets structurants de la Chaire inter-universitaire d'études caribéennes (CIEC) s'adresse aux institutions universitaires membres de l'AUF des Amériques et de la Caraïbe. Il vise, d'une part, à soutenir des projets de gouvernance et de recherche sur les priorités régionales, et d'autre part, à impulser une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la Caraïbe.

L'Appel à projets structurants pour la CIEC poursuit les objectifs suivants :

- encourager la solidarité inter-universitaire et internationale au sein de la Caraïbe;
- · faire intervenir les universités aux priorités de développement de la région;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies
- appuyer la production et la diffusion des savoirs.

AO-CIEC-DRA-DRC-2017.odt Page 1 sur 6

3. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Le responsable scientifique (porteur principal) du projet doit :

- être un professeur rattaché à un des établissements membres de l'AUF à jour de cotisation situés sur le territoire des Amériques (Amérique du nord, Amérique du Sud et Caraïbe) au moment du dépôt de son dossier;

ET

- proposer un projet qui implique au minimum deux établissements membres de l'AUF dans au moins deux pays de la Caraïbe ainsi qu'un établissement membre en Amérique du Nord ou Amérique du Sud. Avoir un ou plusieurs partenaires d'autres continents serait considéré favorablement dans la sélection. Chaque établissement partenaire au projet doit fournir une lettre d'engagement officielle datée, signée et tamponnée par le **responsable de l'établissement**;

ET

- avoir obtenu le consentement de la plus haute autorité de son université de rattachement (ex. recteur, vice-recteur à la recherche, président, directeur d'un institut/d'une école ou doyen de la faculté concernée). Notez qu'un même établissement ne peut présenter plus de trois projets.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS PROPOSÉS

Les projets proposés doivent :

- être structurants et innovants et, s'inscrivant au moins dans l'un des 9 axes identifiés dans la <u>Stratégie</u> de l'AUF 2017-2021 à savoir :

Pour la qualité

- Axe 1 : Contribuer à assurer la qualité dans le domaine de la formation
- Axe 2 : Contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international, et soutenir l'implication des établissements membres dans ce processus
- Axe 3 : Contribuer à la mise en place de gouvernance adaptées aux nouveaux enjeux

Pour l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômes

- Axe 4 : Nouer ou intensifier le dialoque entre le monde académique et les milieux économiques
- Axe 5 : Mieux prendre en compte, dans l'offre de formation initiale, les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres
- Axe 6 : Développer la culture et la pratique de l'entrepreneuriat

Pour des universités opérateurs du développement global et local

- Axe 7 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement économique, social et environnemental
- Axe 8 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement linguistique et culturel, incluant la culture scientifique et technique
- Axe 9 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement interculturel et à l'ouverture internationale
- correspondre aux priorités de développement de la Caraïbe, tels que :
 - > le tourisme durable
 - > le développement du commerce et des relations économiques extérieures
 - > le transport
 - la réduction des risques de catastrophes
 - > l'eau et l'assainissement

AO-CIEC-DRA-DRC-2017.odt Page 2 de 6

- tenir compte des besoins de la Caraïbe et avoir des retombées pérennes et structurantes sur ce territoire
- Le financement de l'AUF servira à la première phase de lancement du projet. Le bénéficiaire doit démontrer l'expansion du projet à venir et **démontrer sa capacité à trouver un financement externe complémentaire** pour ce faire.
- faire émerger un **nouveau** partenariat à moyen ou à long terme

La formation et l'encadrement d'étudiants en baccalauréat (licence), en maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat seront considérés comme un facteur positif.

Chevauchement de financements

Cet appel n'accorde pas de subvention pour un projet pour lequel un appui financier similaire a déjà été octroyé par un autre organisme. En cas de chevauchement partiel, il incombe au responsable scientifique du projet de fournir des renseignements supplémentaires.

5. FINANCEMENT DES PROJETS

Conditions

L'objectif du financement de l'AUF est de créer un effet de levier permettant le développement et la pérennisation du projet à partir de financements externes. Le financement de l'AUF sera versé pour une période d'une année ou deux années au maximum.

- Le financement maximum par projet est de 50 000 €;
- Le projet doit obligatoirement disposer d'un co-financement représentant minimalement 25% du budget total en espèce.

Les dépenses admissibles pour la partie financée par l'AUF sont les suivantes :

- missions d'enseignement, de recherche, d'expertise, de réunion de partenariat et de comités (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, 140 €/jour au Nord et 110 €/jour au Sud; frais de séjour plafonnés à 21 jours)
- allocations de mobilité de post-doctorants, de doctorants, d'étudiants à la maîtrise (850 €/mois au Nord et 730 € /mois au Sud; billets d'avion au meilleur coût)
- soutien documentaire, communication, publication et mise en ligne de contenus (20 % au maximum du financement demandé)
- matériels ou produits scientifiques et d'appui
 (15 % au maximum du financement demandé)

Important:

- 1. Le financement de l'AUF ne peut être utilisé pour des frais de gestion.
- 2. Tout frais d'assurance (voyage, santé, rapatriement, responsabilité civile, etc.) est exclu de la subvention accordée. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.
- 3. Toutes les dépenses prévues doivent avoir un lien direct avec le projet.
- 4. Toute dépense en salaire (personnel enseignant, administratif ou autre) n'est pas admissible.

AO-CIEC-DRA-DRC-2017.odt Page 3 de 6

6. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Pour répondre à cet appel, il faut remplir obligatoirement le formulaire en ligne (<u>https://formulaires.auf.org</u>). Il doit être complété par le responsable scientifique du projet.

Liste des pièces à joindre au formulaire en ligne :

- Description du projet (voir annexe) sous format .doc, .docx
- Budget prévisionnel (voir annexe) sous format .xls, .xlsx
- Curriculum vitae synthétique d'un maximum de 2 pages pour le responsable scientifique du projet ainsi que pour chaque responsable scientifique des établissements partenaires au projet sous format pdf
- Lettre d'engagement de chaque établissement partenaire datée, signée et tamponnée par le responsable des établissements partenaires (recteur, vice-recteur à la recherche, président, directeur d'un institut/d'une école ou doyen de la faculté concernée) sous format pdf
- Lettre d'engagement officielle de co-financement, datée, signée et tamponnée sous format pdf

Il est recommandé de réunir toutes les pièces justificatives requises avant de remplir le formulaire en ligne.

Liste des pièces optionnelles à joindre au formulaire en ligne :

 Renseignements supplémentaires en cas de chevauchement partiel de financements (voir le point 4 du présent document)

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des propositions tiendra compte des critères ci-dessous :

1. Qualité scientifique de la proposition

- a) Originalité et innovation
- b) Cohérence avec la Stratégie de l'AUF 2017-2021
- c) Intérêt des apports scientifiques
- d) Clarté et portée des objectifs généraux et spécifiques
- e) Faisabilité et viabilité (cohérence entre les objectifs et les résultats attendus, pertinence des indicateurs de résultats mesurables)
- f) Importance accordée à la formation des étudiants à la maîtrise et/ou au doctorat et/ou au postdoctorat pour le volet recherche

2. Opportunité régionale

- a) Proposition répondant à des besoins de la Caraïbe
- b) Implication d'université(s) de l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, de l'Europe et de la Caraïbe
- c) Retombées structurantes escomptées de la proposition
- d) Perspectives de coopération interuniversitaire à moyen ou long terme

3. Budget

- a) Adéquation du budget proposé avec la méthodologie et les résultats attendus
- b) Obtention d'un co-financement ou d'un engagement ferme écrit selon les modalités décrites au point 5 « Financement des projets » du présent document.

AO-CIEC-DRA-DRC-2017.odt Page 4 de 6

c) Contrepartie non-financière (contribution en nature) des partenaires universitaires impliqués

Information sur le décaissement

Une fois le projet retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers sera envoyée au responsable du bureau de relations internationales (ou équivalent) ainsi qu'au responsable principal du projet par la direction régionale des Amériques.

Le décaissement du financement de l'AUF sera réalisé en 3 versements, les 2° et 3° versements étant soumis à un rapport mi-parcours et à un rapport final.

8. CALENDRIER

Date limite du dépôt de dossier en ligne : 27 octobre 2017

Transmission des résultats : 15 novembre 2017

AO-CIEC-DRA-DRC-2017.odt Page 5 de 6

ANNEXE

Description du projet

La description (maximum de 10 pages) au format 8½" x 11" sera rédigée en police : Times New Roman points 12 avec des marges latérales supérieures et inférieures : 1,50 cm. Le nom du fichier devra indiquer le nom du responsable principal ainsi que celui de son établissement de rattachement (sans caractères spéciaux ni accentués). Cette description sera jointe au formulaire en ligne sous format .doc /.docx.

La description du projet doit comporter les rubriques suivantes :

Résumé du projet - 1 page maximum

Synthèse du projet proposé contenant les informations suivantes :

- Domaine(s) concerné(s) :
- Durée du projet (+ dates) :
- Partenaires :
- Effet de levier potentiel :
- Coût global (détaillant les contributions financières de vos partenaires, part globale du cofinancement (en montant et %):

1. Les besoins

- 1.1. Contexte et justification du projet
- 1.2. Problématique générale

2. Les objectifs

- 2.1 Le but et les objectifs spécifiques du projet
- 2.2 Le lien avec la stratégie de l'AUF 2017-2021
- 2.3 Les groupes et publics visés

3. La gouvernance du projet

- 3.1 La composition de l'équipe-projet
- 3.2 Le mode de fonctionnement

4. Les activités

- 4.1 Les activités prévues au projet
- 4.2 Le calendrier et les phases de réalisation

5. La gestion des risques

- 5.1 L'identification et l'évaluation des risques pouvant affecter la performance du projet et son objectif
- 5.2 Le plan de mitigation des risques pour réduire les impacts négatifs

6. Les résultats attendus

- 6.1. Les résultats attendus
- 6.2. Les indicateurs de résultats

7. Les suites et la valorisation du projet

- 7.1 Les conditions de poursuite des activités
- 7.2 Le plan de valorisation des résultats atteints par le projet

Budget prévisionnel

À joindre au formulaire en ligne (format .xls, .xlsx).

Le fichier (maximum 3 pages) doit contenir :

- le coût global du projet
- le cofinancement en espèce obtenu en précisant le montant total provenant des différentes sources financières
- la contrepartie non financière (contribution en nature) des partenaires impliqués
- les détails du financement demandé à l'AUF selon les dépenses admissibles de la rubrique 5

AO-CIEC-DRA-DRC-2017.odt Page 6 de 6